BIBL. NAZIONALE
CENTRALE-FIRENZE
662
25

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

662
25

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DE L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

À PADOUE

(MAISON PROPRE)

PENSIONNAT DE DEMOISELLES, ÉLÈVES EXTERNES

PADOUE
Imprimerie brévetée F. Sacchetto
1872.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Padoue - Maison propre

Directeurs { REV. HENRY J. PIGGOTT, B. A. (Un. de Londres)
M. TOMAS DURLEY

Directrices { Maison, M.me E. M. DURLEY
École, M.elle M. A. WEST

1. L'institut International d'Éducation a pour but de fournir aux jeunes filles un cours complet d'éducation, en unissant aux études d'agrément, les études sérieuses et solides qui fortifient l'ésprit et rendent la femme utile à la société et à la famille.

2. Un soin spècial est donné à l'enseignement des langues modernes; les maîtresses d'Italien, d'Anglais, de Français, d'Allemand, originaires des pays dont elles enseignent la langue, demeurent dans l'Intitut. Les élèves sont ègalement de nations

Digitized by Google

différentes. La pratique va ainsi de pair avec la théorie.

3. On y a aussi cet avantage que les langues modernes étant comprises dans le programme ordinaire et normal de l'Institut, leur enseignement n'est point rétribué à part.

4. La Direction est Protestante Évangélique, et tout le systéme d'éducation est pénétré autant que possible des grands principes de la Morale Chrétienne. Il est cependant permis aux pensionnaires de ne point assister au culte public Évangélique, si leurs familles le désirent.

5. L'Institut est situé dans une position commode et salubre, près des grandes places *del Santo* et *del Prato della Valle*; il occupe un spacieux palais, propriété de la Direction, avec des jardins attenants, des lieux de récréation et de nombreux locaux très convenables pour les écoles et la pension.

6. Les élèves sont à la même table que les Supérieurs; les aliments sont sains et abondants; et la Direction par ses rapports bienveillants et paternels avec les Pensionnaires, s'efforce de leur faire retrouver, dans l'Institut, la vie de famille.

Digitized by Google

DES ÉTUDES

—

7. Le cours des études comprend *une école élémentaire* et *une école de perfectionnement.*

8. L'*École élémentaire* a deux *sections:*

a) La *section élémentaire inférieure,* en deux classes, dans la quelle outre les éléments de l'Italien et de l'Arithmétique, on enseigne les premières notions de la langue Française.

Dans cette section on admet aussi des petits garçons.

b) La *section élémentaire supérieure,* divisée en trois classes, comprend toutes les études qui sont prescrites par le Programme du gouvernement pour les écoles élémentaires, sans cependant se limiter à ce programme ou en suivre servilement les divisions. Quant aux langues modernes, tout en continuant le Français on y ajoute les premièrs élé ments de l'Anglais et de l'Allemand.

Digitized by Google

9. L'*école de perfectionnement* compte, au minimum, trois ans d'études avec les cours suivants:

a) *Langue Italienne.* - Analyse de la phrase - études de style en prose et en poèsie - théorie de la composition et exercices - récitation de morceaux choisis - résumé de l'histoire de la littérature.

Mathématique. - Répétition des éléments - Arithmétique raisonnée - comptabilité domestique, et tenue des livres - un livre d'Euclide.

c) *Histoire.* - Histoire nationale ancienne et moderne - Abrégé de l'histoire universelle, avec des développements sur l'histoire sacrée, l'histoire grecque et les plus importants périodes de l'histoire moderne de l'Europe - notions de mythologie, du progrès des arts et de la civilisation.

d) *Géographie* - descriptive, physique et commerciale - lecture de morceaux choisis des meilleurs livres de voyages.

e) *Sciences physiques et naturelles.* - Corps célestes et système solaire - propriétés des corps - notions de chimie - les trois règnes de la nature - le corps humain considéré spécialement sous le rapport de l'hygiène.

f) *Calligraphie* - ordinaire et d'ornement.

g) *Langues modernes étrangères.* - Langues Française, Anglaise, Allemande: grammaire et composition - conversation - lecture de morceaux choisis et exercices de mémoire - Aperçus de l'histoire de chaque litterature.

h) *Études d'agrément.* - Musique, chant, dessin, peinture.

i) *Œuvrages à l'aiquille* - d'utilité domestique et d'ornement.

10. Les pensionnaires, tout en suivant leurs études, apprennent à connaitre et à mettre en pratique les choses les plus essentielles à la vie de famille, afin qu'elles deviennent non seulement des femmes instruites et cultivées, mais aussi de bonnes ménagères, exercées dans l'économie domestique.

Digitized by Google

CONDITIONS

—

11. L'Institut reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

12. Détail des rétributions:

Pensionnaires.

a) *Pension.*

De 7 à 12 ans . . .	Annuellement	F. 600:—
De 12 à 15 ans	»	650:—
Depuis 15 ans	»	750:—

b) *Blanchissage et repassage.*

De 7 à 12 ans	»	60:—
Depuis 12 ans	»	80:—

c) *Coupe des cheveux, savon et bains* . . . . . » 15:—

Digitized by Google

Demi-pensionnaires.

Pension.

De 7 à 12 ans	par mois	F.	45
De 12 à 15 ans	»	»	50
Depuis 15 ans	»	»	60

Aux pensionnaires e demi-pensionnaires qui entrent à l'Intitut avant 12 ans, on n'augmente pas le prix de la pension quand elles atteignent l'âge de 15 ans.

Externes.

École élémentaire	*Section infér.*	par mois	F.	10:—
	Section supérieure	»		12:—
École de perfectionnement . . .		»		16:—

Leçons payées séparément.

Leçons de piano-forte par la Maîtresse de l'Institut (deux leçons par semaine)	par mois	F.	10:—
Id. par un professeur	»		15:—

Leçons d'instrument à corde (deux leçons par semaine) . . . » 15:—

Pour un plus grand nombre de leçons le prix augmente en proportion.

Loyer du piano-forte pour les répétitions. . . . . par mois F. 2:50
Leçons de dessin - cours élémentaire . . . . . » 5:—
Leçons de dessin et peinture - cours supérieur . . . . . » 10:—
Leçons de gymnastique avec instruments . . . . . » 2:—

13. Les dépenses pour livres, papier, plumes, cahiers et autres objets de cette nature sont à charge des familles.

14. Aux pensionnaires et demi-pensionnaires on accorde une diminution du 6 0[0 sur la pension annuelle, quand il y a deux soeurs, et du 8 0[0 s'il y en a davantage. Dans le cas on il y aurait trois externes de la même famille, la troisième ne paye que moitié prix.

15. Il est absolument défendu aux domestiques

Digitized by Google

de l'Institut de recevoir aucun pourboire. Pour ôter les abus, on a fixé une taxe annuelle de 4 fr. pour les pensionnaires et demi-pensionnaires, et de 3 fr. pour les externes (avec réduction quand il y a plusieurs élèves de la même famille), et le total sera distribué par la Direction elle-même au jour de l'an et à la clôture des écoles.

16. Les rétributions des pensionnaires sont comptées pour l'année scolaire de 10 mois, et doivent être payées par anticipation, en trois parties égales, au 1r novembre, au 15 février et au 1r juin. Les leçons rétribuées séparément ne se payent qu'à terme échu.

17. Au moment de l'entrée des pensionnaires, il faut faire un dépot de 50 francs pour les dépenses imprévues, et il faut le compléter s'il y a lieu à chaque payement, après la balance des comptes.

18. Les élèves qui restent dans l'Institut pendant les vacances payent leur pension en proportion du temps, moins le prix des leçons de leur classe, selon la taxe établie pour les externes.

19. Si une pensionnaire quitte l'Institut avant la moitié d'un trimestre compris entre deux paye-

Digitized by Google

ments, on rend aux parents la moitié de la somme payée, deduites les dépenses à charge de l'élève; si c'est après la moitié du trimestre, il n'y à plus lieu à aucune restitution.

20. Quand une pensionnaire doit ne pas retourner à l'Institut, il faut en donner avis au commencement des Vacances.

TROUSSEAU

—

21. Chaque pensionnaire à son entrée dans l'Institut devra avoir le trousseau suivant qui devra être tenu en bon ordre. et au besoin, renouvelé par la famille.

Deux robes de maison pour l'hiver et trois pour l'été.
Douze chemises dont quattre de nuit.
Douze paires de bas, dont quattre de laine de couleur.

Digitized by Google

Douze mouchoirs.
Huit jupons dont deux de couleur.
Des gilets de flanelle pour l'hiver.
Deux tabliers en laine noirs.
Six paires de pantalons blancs.
Quattre paires de bottines.
Six draps.
Six essuie-mains.
Six taies d'oreiller.
Six serviettes.
Gants.
Parapluie et parasol.
Service complet, c'est à dire: couteau, fourchette, cuiller, petite cuiller en cristophle.
Objets de toilette: une brosse à habits et une à cheveux, petites brosses à dents et à ongles, éponge, peigne e peignette, ciseaux à ongles.
Poche pour le linge.

22. À la promenade, et les jours de fête les élèves portent un habillement *uniforme,* fourni par l'Institut à l'arrivée des pensionnaires, aux dépens des familles.

Digitized by Google

Les prix approximatifs pour une jenne fille de taille moyenne sont:

Pour l'habillement d'hiver F. 60
» » d'été » 45

23. Tous les objes du trousseau doivent avoir pour marque les initiales du nom et du surnom de l'élève, avec le numéro d'inscription qui lui est assigné dans la lettre d'acceptation. Au moment de la consignation des effets, la personne préposée à la lingerie en donne un reçu détaché d'un registre spécial.

24. Les familles devront, au moins une fois par an, c'est à dire au commencement de l'année scolaire visiter le trousseau des élève; remplacer les objets usés; si c'est nécessair demander un nouveau reçu, exiger le remboursement de la valeur des objes perdus ou gâtés par la faute ou l'incurie de la lingère. Chaque nouvel objet devra porter les marques sus indiquées.

VISITES, CORRESPONDANCES, VACANCES

—

25. L'année scolaire commence au 1r novembre, et finit avec le mois d'août. Les familles désireuses de laisser une élève dans l'Institut pendant les vacances devront s'accorder avec la Direction un mois avant la fin des classes.

26. Les visites aux élèves sont permises le jeudi seulment de 2 à 5 heures. On ne reçoit pas les personnes qui n'ont pas d'étroits liens de parenté avec les pensionnaires, ou qui n'ont pas une autorisation écrite spéciale des parents ou des tuteurs.

27. Les visites des parents et des tuteurs sont exemptes de toute surveillance. Dans les autres cas la Direction décidera si une des Maîtresse doit ou non assister à la visite.

28. Il est permis aux pensionnaires de s'absenter de l'Institut pendant les courtes vacances de

Digitized by Google

Noël et de Pâques, et le premier dimanche de chaque mois.

Il est entendu que les familles chez les quelles les pensionnaires se rendent sont sujettes aux mêmes conditions que celles qui sont établies pour les visites dans le pensionnnat.

29. Le droit de sortir le premier dimanche du mois est perdu par l'élève qui se sera mal comportée pendant le mois écoulé.

30. Excepté aux vacances de Noël et de Pâques, il n'est pas permis aux pensionnaires de découcher, mais elles devront returner à l'Institut le soir même à l'heure prescrite par la Direcion selon la saison.

31. La correspondance entre les élèves et leurs parents ou tuteurs est perfaitement libre; tout autre correspondance peut être examinée par la Direction, à moins que les parents ou les tuteurs ne déclarent assumer la responsabilité des conséquences possibles.

265525

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google